

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-cinq le cinq Aout, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (12) :** : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, VIALLES Gisèle, BAGNATI Sylvain, DELREUX Martine, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, GUIEN Guylaine, QUIRINY Monique, GALINIER Norbert, JEAN REMI ANTON

**Absents :** BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, NADAL Caroline donné procuration à Chantal Gabaude,

**Votants : (13)**

**Secrétaire de séance :** VIALLES GISELE

**DELIBERATION N° 2025-29**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

**VU** l'article L313-1 du Code de la Fonction publique stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**CONSIDERANT** les besoins rencontrés par les services administratifs et techniques

Le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs,

	NOUVEL EFFECTIF	NOMBRE DE POSTE
<b>Administratif</b>	Adjoint administratif principal 2eme classe 28/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif à temps plein	2
<b>Social</b>	Adjoint administratif principal 1ere classe 28/35 <sup>ème</sup>	1
	ATSEM 1 <sup>ème</sup> classe - temps non complet 30/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique à temps complet	3
	Adjoint technique à temps non complet – 22/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique à temps non complet – 30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique à temps non complet – 20/35 <sup>ème</sup> Adjoint technique à temps non complet – 23/35 <sup>ème</sup> Adjoint technique à temps non complet – 22/35 <sup>ème</sup> Adjoint technique à temps non complet – 27/35 <sup>ème</sup>	2
	Agent de maîtrise	1
<b>ANIMATION</b>	Adjoint Territorial d'animation temps non complet 27/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint Territorial d'animation temps non complet 31/35 <sup>ème</sup>	
<b>Total</b>		<b>15</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

#### DÉCIDE

- la création d'un poste d'adjoint technique 27/35<sup>ème</sup>
- la création d'un poste d'adjoint technique 22/35<sup>ème</sup>
- la création de 2 postes d'adjoint technique 35/35<sup>ème</sup>
- la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 31/35<sup>ème</sup>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance

GISELE VIALLES

Le Maire

DANIEL BARTHES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)